

Bureau du 15 mars 2004

Décision n° B-2004-2108

commune (s) : Meyzieu

objet : **Rue de la République - Reconstruction d'un collecteur d'assainissement - Approbation d'un dossier de consultation des entreprises - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Cette opération consisterait à reconstruire un collecteur d'assainissement des eaux usées de 600 mm de diamètre, rue de la République à Meyzieu, dont le volume de transit du réseau existant est devenu insuffisant.

Elle comporterait la réalisation de :

- le terrassement et la pose de 390 mètres de canalisation en béton armé de qualité supérieure et de diamètre 600 mm,
- sept regards de visite,
- la reprise de branchements particuliers,
- la réfection définitive de chaussée.

L'opération, comportant un lot unique, se décomposerait comme suit :

- la construction d'égout de diamètre 600 mm,
- les travaux de raccordement et de branchement,
- les essais d'étanchéité, l'inspection télévisée et les essais de compactage de tranchées,
- la réfection définitive de la chaussée,
- les plans de récolement,
- la mission de coordination sécurité.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de reconstruction d'un collecteur d'assainissement des eaux usées de 600 mm de diamètre, rue de la République à Meyzieu.

Les travaux de construction d'égout de diamètre 600 mm pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

Vu les articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 et n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE**1° - Approuve :**

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les travaux de construction d'égout de diamètre 600 mm seront attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément, aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les travaux de réfection définitive de la chaussée, d'essais d'étanchéité, d'inspections télévisions, d'essais de compactage des tranchées, les plans de récolement et la prestation du coordinateur sécurité seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de l'eau et de la voirie.

4° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

5° - La dépense de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC dont 78 400 € de TVA récupérable, à engager pour cette opération sera financée sur l'autorisation de programme 12, opération globalisée 0122, individualisée par délibération du conseil de Communauté en date du 22 décembre 2003 pour la somme de 12 000 000 € HT - budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,